

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

NOMBRE DE MEMBRES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE MORMAL**

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	50	56

DATE DE LA CONVOCATION

15/06/2023

DATE D’AFFICHAGE

27 JUIN 2023

DEPOT EN PREFECTURE

27 JUIN 2023

**Autorisation du président à signer
 une convention de délégation de
 maîtrise d’ouvrage avec la commune
 de Le Quesnoy dans le cadre de la
 mise en œuvre d’un plan lumière
 dans les remparts de la ville**

SEANCE DU 22 JUIN 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 22 juin, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, Mme Francine CAUCHETEUX, M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Marie-Pierre LARA, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, MME Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M. Frédéric CARRE, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, M. Amar GOUGA, M. Freddy DOLPHIN, M. Jean-Claude BONNIN, M. Alain MICHAUX, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT*, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEBVRE, M. Claude BLOMME, Mme Anne-Marie DA SILVA PEREIRA, M. Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC, M. Bernard BEAUFORT, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : Mme Pierrette GUIOST, M. Georges BROXER, M. Alain GERARD, M. Patrick PIANA, Mme Catherine MOREL

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : M. Henry-Louis BOURGOIS, M. Christophe LEGROUX, M. Benoit GUIOST, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Marie DUBOIS,

Etaient excusé(e)s : M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Alexandra LERCH, M. Luc BERTAUX, M. Nicolas RUTER, Mme Catherine HENNEBERT, M. Jean-Philippe MICHEL, Mme Martine LECLERCQ, M. François RONCHIN, Mme Roxane GHYS, M. Thierry SOSZYNSKI,

* M. Jean-Baptiste GUIOT a pas pris part au vote à partir de la délibération 32-2023.

36-2023.Objet : Autorisation du président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Le Quesnoy dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan lumière dans les remparts de la ville

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Chers collègues,

La commune de Le Quesnoy a engagé un projet de mise en valeur touristique et environnementale de la ville afin de renforcer son attractivité.

Ce projet comprend notamment un plan lumière ayant pour objet de mettre en valeur les éléments essentiels et incontournables de la ville à savoir la porte de Landrecies, la porte de Valenciennes, la porte Saint-Martin, la rue Victor Hugo, la porte et le pont Fauroeux.

Ce plan lumière concerne de l'éclairage de mise en valeur mais également de l'éclairage public.

Dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » que la communauté de communes du Pays de Mormal exerce la compétence Eclairage Public de la voie publique (hors enfouissement) non ornemental en ce qu'il est appelé à satisfaire dans sa globalité aux exigences d'efficacité énergétique et d'efficience environnementale.

Ainsi, le Pays de Mormal est compétent, d'une part, pour la partie des travaux du plan lumière de la ville de Le Quesnoy relevant de l'éclairage public. D'autre part, la commune est compétente pour les travaux d'éclairage relevant de la mise en valeur.

Ainsi, dans un souci de cohérence, d'efficacité et de meilleure coordination des travaux, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage du Pays de Mormal relative aux travaux d'éclairage public à la commune de Le Quesnoy.

Il est proposé que le Pays de Mormal délègue à Le Quesnoy :

- la préparation, la passation, la signature des marchés de travaux ainsi que le suivi de leur exécution
- le paiement des marchés de travaux
- les opérations de réception des travaux.

L'estimation des coûts des travaux est la suivante :

- Phase 1- Porte de La Flamengrie : 76 830 € H.T.
- Phase 2 : Faubourg Fauroeux- Porte de Landrecies – Porte de Saint-Martin- Porte de Valenciennes : 461 763.50 € H.T.

La répartition des coûts des travaux par maître d'ouvrage est la suivante :

- Phase 1 –Porte de La Flamengrie:

Pour la commune du Quesnoy : 60 638 € H.T.

Pour le Pays de Mormal : 16 192 € H.T.

- Phase 2 – Faubourg Fauroeux- Porte de Landrecies – Porte de Saint-Martin- Porte de Valenciennes :

Pour la commune du Quesnoy : 325 416.8 € H.T.

Pour le Pays de Mormal : 136 346.70 € H.T.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser le président de la communauté de communes du Pays de Mormal à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Le Quesnoy et tout document y afférant
- D'approuver une participation financière du Pays de Mormal suivante :

- Pour la phase 1 – Porte de la Flamengrie : 16 192 € H.T.
- Pour la phase 2 –1 Faubourg Fauroeux- Porte de Landrecies – Porte de Saint-Martin-
Porte de Valenciennes de 136 346.70 € H.T.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

Décide :

- D'autoriser le président de la communauté de communes du Pays de Mormal à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Le Quesnoy et tout document y afférant
- D'approuver une participation financière du Pays de Mormal suivante :
 - Pour la phase 1 – Porte de la Flamengrie : 16 192 € H.T.
 - Pour la phase 2 –1 Faubourg Fauroeux- Porte de Landrecies – Porte de Saint-Martin-
Porte de Valenciennes de 136 346.70 € H.T.

Fait et délibéré le 22 juin 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **27 JUIN 2023**
- De la publication le : **27 JUIN 2023**

Le président
Guillaume SAMBIER



le secrétaire
Erlem FRANCOIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20230622-36_2023DEL-DE